



Le 28 août 2011

Mes Très Chers et Bien Aimés Frères,

L'homme qui aspire à devenir Franc-Maçon sait en sollicitant son admission dans une Loge, qu'il devra se conformer à une **Règle** de vie et de comportement. A ce titre, il est rapidement instruit des engagements et des devoirs qu'il s'impose par serment, de sa propre et libre volonté. Durant son cheminement initiatique, ces obligations lui seront rappelées à de multiples occasions sous différentes formes mais toujours sans aucune ambiguïté.

Cette obligation librement consentie l'est à la Règle et à ceux qui sont chargés de l'appliquer et de la faire respecter. Elle est indispensable et s'inscrit dans mise en Ordre nécessaire pour que s'exerce l'influence spirituelle de l'INITIATION. Ce processus permet à chacun d'entre nous de nous libérer de nos entraves et de nos idées reçues pour accéder à un état de conscience supérieur. Ainsi, nous pouvons nous élever en Fraternité, après avoir entrepris le travail de dépouillement et de perfectionnement moral.

Les serments et engagements sont pris à l'égard de Tous et de Tout. Ils ne sont pas des actes d'allégeance qui nous obligeraient envers un homme, quels que fussent l'affection, le rang ou la respectabilité de celui-ci. **Ce sont des serments de respect et de fidélité à la Grande Loge Nationale Française : l'Obédience à laquelle nous appartenons et au sein de laquelle s'exerce l'influence spirituelle recherchée.** Nous avons juré fidélité au premier soir de notre Initiation devant le Vénérable Maître de la Loge et nous avons juré d'aimer nos Frères et de les secourir en toutes circonstances.

Nos sentiments de reconnaissance, l'émotion que nous vivons, notre conception de la Fidélité nous conduisent souvent à nous sentir "obligé" envers celui qui représente l'Institution. N'oublions pas que cet homme est le représentant temporaire de cette fonction symbolique. Le Grand Maître est élu par les membres du Souverain Grand Comité, cette élection devant être ensuite ratifiée par le vote des délégués des Loges. Un Grand Maître Provincial se voit déléguer pour un temps une parcelle de l'autorité du Grand Maître, dans le cadre précis d'un mandat. **Un Grand Maître Provincial n'est pas élu par les frères de la Province dont la gestion lui est confiée.** Il tient ses prérogatives réglementaires et sa légitimité du Grand Maître. Pour sa part, le Vénérable Maître de la Loge représente durant son mandat l'ensemble des frères constituant l'atelier. Si un Vénérable Maître tire sa légitimité du vote de ses frères, il n'en va pas de même du Grand Maître Provincial qui représente exclusivement le Grand Maître.

Nous observons parfois chez certains responsables une tendance à s'appropriier ces engagements à tous les degrés et c'est là une déviance, facteur de désagrégation et de

division, favorisée par un manque de compréhension de nos valeurs fondatrices.

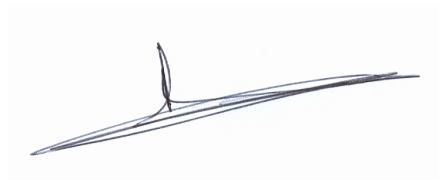
Chaque Frère doit le respect à tous ses Frères qui l'ont reçu et guidé dans son cheminement initiatique, mais ce penchant naturel ne doit pas être confondu avec le Respect et la Fidélité que chaque Frère doit à l'Ordre et à ses autorités "constituées". Tout serment fonde le lien entre le Frère et la Franc-Maçonnerie universelle.

Tandis que certains anciens cadres de notre maison tentent de mettre à mal nos Statuts, Règlements Généraux et décisions de Justice, ils perdent toute forme de bon sens en oubliant qui leur avait confié leurs fonctions et dans quelles circonstances ils en ont été relevés. Il faut réaffirmer que c'est Librement et sans contrainte extérieure, que nous nous sommes imposés de telles obligations en entrant dans l'Ordre de la Franc-Maçonnerie.

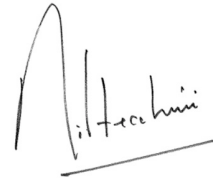
Sous le coup de l'amertume, certains Frères peuvent parfois être amenés à prendre temporairement de la distance, mais de là à détruire l'Institution que l'on a servie et même pour certains adoré, il est une limite que la Raison, la Sagesse et l'Amour nous interdisent de franchir. Respectons la sagesse de nos Rituels et la grandeur des Règles de notre confrérie traditionnelle et gardons nous d'être parjure aux serments que nous avons prêtés.

Mes Très Chers et Bien Aimés Frères, unissons nous dans le respect et la fidélité aux valeurs qui fondent la Franc-Maçonnerie : Liberté, Spiritualité et Fraternité.

Christian Mahout
GMP de Lutèce



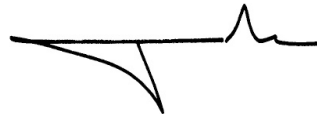
Michel Zecchini,
GMP Paris Grande Arche



Paul Cudjoe
GMP de Rouvray



Sébastien Dulac
GMP de Paris



GMP de Massilia



Jean-Pierre GHIRIBELLI
Grand Maître Provincial

Bruno Ricard
GMP de Bretagne

